



Conseil économique et social

Distr. limitée
20 avril 2005
Français
Original: anglais

Commission du développement durable

Treizième session

11-22 avril 2005

Point 5 de l'ordre du jour

Questions diverses

Projet de décision présenté par le Président de la Commission du développement durable

La Commission du développement durable recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision ci-après :

Mandat du Bureau de la Commission du développement durable

Le Conseil économique et social, rappelant sa décision 2004/214, dans laquelle il a décidé de poursuivre l'examen du mandat du Bureau de la Commission du développement durable pour les sessions qui suivraient la fin du premier cycle d'application de deux ans, décide que le mandat actuel du Bureau de la Commission du développement durable, qui est d'une durée d'un an, devrait se poursuivre pour son prochain cycle, comprenant les quatorzième et quinzième sessions de la Commission.

